

Création et mise à jour de la Fiche d'Entreprise (FE)

De quoi s'agit-il ?

La Fiche d'Entreprise (FE) est un **document réglementaire formalisé par votre SPSTI** (Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises).

Ce document est obligatoire pour toutes les entreprises quelle que soit leur taille (articles R4624-46 à R4624-50 du Code du travail).

Cette fiche est établie dans l'année qui suit votre adhésion et actualisée à minima tous les 4 ans.

Conformément à l'article R4624-49 du Code du travail, cette fiche doit être :

- consultable par l'inspection du Travail, la CARSAT, ou autres organismes
- présentée au CSE ou au CSSCT

Les objectifs

- Informer l'ensemble des parties prenantes (employeurs, salariés et le SPSTI, sur les conditions de travail dans l'entreprise
- Identifier les risques (nature, localisation et nombre de salariés concernés)
- Lister les mesures de prévention mises en place par l'employeur
- Conseiller et préconiser des actions préventives
- Aider à l'élaboration du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)

Pour aller plus loin

[Fiche Repère CIHL sur la Fiche d'Entreprise](#)

Déroulement

L'intervention se déroule en 2 phases :

- En amont de l'intervention, un lien internet est transmis à l'adhérent afin qu'il réalise en ligne un autodiagnostic.
- Lors de l'intervention, un échange avec l'employeur / responsable est réalisé afin de présenter l'activité de l'entreprise. Cet échange est suivi obligatoirement d'une visite du site afin d'observer l'environnement, les postes de travail ainsi que les mesures de prévention mises en place.



Qui peut en bénéficier ? :

Toutes les entreprises et structures adhérentes au CIHL
Public cible : employeur



Intervenants :

Médecin du travail, Infirmier(e) en santé au travail ou technicien(ne) en prévention des risques professionnels



Durée :

Minimum 1h30 à une demi-journée en entreprise, variable en fonction de la taille de l'entreprise et de la typologie des risques



Conditions de réalisation :

La réalisation de la Fiche d'Entreprise reste à l'initiative du CIHL